

**LVLH**  
**Société civile immobilière au capital de 3 875 euros**  
**Siège social : 270 rue Salvador Allende 59120 LOOS**  
**951 612 035 RCS LILLE METROPOLE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DU 1er SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq,  
Le premier septembre,  
A 10h00,

Les associés de la Société LVLH, société civile immobilière au capital de 3 875 euros, divisé en 3 875 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Société MASHUP.GREEN, représentée par son Présidente, Société par actions simplifiée unipersonnelle VEGA, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Melesio QUIJADA, titulaire de 1125 parts sociales en pleine propriété
- Société VEOSPHERE, représentée par son Gérant, Monsieur Mathieu MULLIEZ, titulaire de 1125 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Ludovic Didier VERBRUGGE, titulaire de 1125 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ludovic VERBRUGGE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

W

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide qu'à compter du 1er septembre 2025 la dénomination sociale sera "270" au lieu de "LVLH".

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

#### **ARTICLE 3 - DÉNOMINATION**

"La dénomination de la Société est : 270."

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Ludovic VERBRUGGE  
Gérant

